

DÉLIBÉRATION

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS - 09/11/2022

Madame la Présidente de la Communauté de Communes d'Artagnan en Fezensac informe l'assemblée des modifications à opérer au tableau des emplois compte tenu du transfert de compétence petite enfance, enfance, jeunesse effectif au 01/01/2023.

Afin d'assurer la continuité de services, 8 emplois sont à créer sur le pôle petite enfance de la Casita et 8 emplois sont à créer sur le pôle Accueil Loisirs Sans Hébergement (ALSH), Centre d'Accueil de Loisirs au Collège (CLAC) et Relais Petite Enfance (REP). Les fonctions attachées à ces emplois seraient les suivantes :

POLE PETITE ENFANCE - Casita		ALSH / CLAC / RPE	
1 poste de direction	1 ETP	1 poste de responsable ALSH	1 ETP
1 poste de direction Adjointe	1 ETP	1 poste de responsable CLAC	1 ETP
5 postes d'assistant Educatif Petite Enfance	5 ETP	1 poste d'Educateur spécialisé Jeunesse RPE	1 ETP
1 poste d'agent d'entretien	1 ETP	4 postes d'animateurs jeunesse 1 poste d'animateur jeunesse référent handicap	1,36 ETP 0.33 ETP
TOTAL	8 ETP		4.69 ETP

Elle précise que ces emplois pourraient être occupés par un fonctionnaire ou un contractuel des cadres d'emplois suivants :

- Des assistants sociaux-éducatifs territoriaux
- Des auxiliaires de puériculture territoriaux
- Des agents sociaux territoriaux
- Des adjoints techniques territoriaux
- Des éducateurs territoriaux de jeunes enfants
- Des adjoints d'animation territoriaux

Aussi suite à l'inscription sur liste d'aptitude d'accès au grade d'Attaché de conservation du patrimoine au titre de la promotion interne, d'un agent de la Communauté de communes, il convient d'ouvrir ce poste à ce nouveau cadre d'emploi des attachés territoriaux de conservation du patrimoine

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

Vu la loi modifiée N° 84-53 du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le précédent tableau des emplois adopté par le Conseil Communautaire du 29/06/2022,

DÉCIDE :

- A- Les effectifs du personnel sont fixés comme suit :

TABLEAU DES EMPLOIS - 01/01/2023

EMPLOIS PERMANENTS

SERVICE / EMPLOI	EFFECTIF	DUREE HEBDO	FONCTIONS	CADRE D'EMPLOI	POSTES POURVUS	
					oui	non
SERVICE ADMINISTRATIF						
Directeur(trice)	1	35H	Direction et coordination des services	ATTACHÉ TERRITORIAL	x	
Agent Administratif	1	26H	Comptabilité, finances, secrétariat, France Services	SECRETAIRE DE MAIRIE	x	
Agent Administratif	1	35H	Suivi des dossiers de développement, France Services	ATTACHÉ TERRITORIAL	x	
Agent Administratif	1	35H	Animation de territoire, Comptabilité Ressources humaines	ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL	X	
Agent Administratif	1	35H	Accueil, France Services	ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL		X
Agent technique	1	12H25	Entretien des locaux	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	X	
MEDIATHEQUE						
Médiathécaire	1	35H	Direction de la médiathèque	ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES OU ATTACHÉ TERRITORIAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE	x	
Agent Administratif	1	35H	Agent d'accueil polyvalent	ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL	x	
Agent Administratif	1	20H	Agent d'accueil polyvalent	ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL		x
PÔLE PETITE ENFANCE						
Directeur(trice)	1	35H	Direction	EDUCATEUR TERRITORIAL JEUNES ENFANTS OU ASSISTANT SOCIAL EDUCATIF TERRITORIAL		X
Directeur(trice) adjointe	1	35H	Direction adjointe	EDUCATEUR TERRITORIAL JEUNES ENFANTS OU AUXILIAIRE DE PUERICULTURE		X
Assistant(e) Educatif(ve) Petite Enfance	1	35H	Accueil et soins aux enfants	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE TERRITORIAL OU AGENT SOCIAL TERRITORIAL		X

Assistant(e) Educatif(ve) Petite Enfance	1	35H	Accueil et soins aux enfants	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE TERRITORIAL OU AGENT SOCIAL TERRITORIAL		X
Assistant(e) Educatif(ve) Petite Enfance	1	35H	Accueil et soins aux enfants	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE TERRITORIAL		X
Assistant(e) Educatif(ve) Petite Enfance	1	35H	Accueil et soins aux enfants	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE TERRITORIAL		X
Assistant(e) Educatif(ve) Petite Enfance	1	35H	Accueil et soins aux enfants	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE TERRITORIAL OU ADJOINT TECHNIQUE		X
Agent d'entretien	1	35H	Entretien des bâtiments PPE	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL		X
ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT - RELAIS PETITE ENFANCE - CENTRE DE LOISIRS ADOS AU COLLÈGE						
Responsable	1	35H	Responsabilité de l'ALSH et animation	ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAUX		X
Responsable	1	35H	Responsabilité du RPE et animation	EDUCATEUR TERRITORIAL JEUNES ENFANTS OU ASSISTANT TERRITORIAL SOCIAL-EDUCATIF		X
Responsable	1	35H	Responsabilité du CLAC et animation	ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAUX		X
Animateur (trice) Référénte Handicap	1	11H30	Animation ALSH	ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAUX		X
Animateur (trice)	1	7H30	Animation ALSH	ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAUX		X
Animateur (trice)	1	17H	Animation ALSH	ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAUX		X
Animateur (trice)	1	23H	Animation ALSH	ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAUX		X
Animateur (trice)	1	8H30	Animation CLAC	ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAUX		X

EMPLOI NON PERMANENT

Chargé de coopération	1	35H	Chargé de coopération CTG	FILIERE ADMIN./ANIMATION/MEDICO SOCIALE		X
-----------------------	---	-----	------------------------------	---	--	---

B – Les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois ainsi créés et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits aux chapitres du budget prévus à cet effet.

Fait et délibéré, le 9 novembre 2022